

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS314

présenté par

Mme Félicie Gérard, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Le deuxième alinéa de l'article L. 3332-16 du code du travail est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ces cas peuvent notamment concerner certaines des dépenses liées à la transition énergétique ou à l'activité de proche aidant. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de reprendre les dispositions portées à l'article 33 de l'accord national interprofessionnel. Il propose d'inscrire dans la loi les conditions selon lesquelles un plan épargne d'entreprise peut faire l'objet d'un déblocage anticipé et propose d'ajouter à ces conditions trois nouveaux critères tels que définis par l'ANI.